

Extrait du registre des délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 05 décembre 2025

N° 2025.22

Objet : Acceptation de dons.

**Date de Convocation**

Le 27 novembre 2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 17

Présents : 11

Représentés : 03

Votants : 14

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

**Etaient présents :**

M. Laurent RICHARD, Mme Guylène BIGOT, M. Philippe BEAUVAIS, M. Daniel BATARD M. Gilles BACHELET, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Eliane FAVRON, Éric HENNEGUELLE, Mme Françoise MORISSE, Mme Martine DELIGEON.

**Absents excusés**, Mme Katia CHAUVET, Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Fabienne TURBERT, Mme Bénédicte BEYENS, Mme Aurélie SCHEMEL.

**Secrétaire de séance** : Mme Guylène BIGOT.

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'il est possible d'accepter des dons et legs, à titre conservatoire, au sein du Centre Communal d'Action sociale (article R.2242-4 du CGCT).

Aussi, plusieurs dons ont été remis au CCAS :

-un don d'un montant de 500€ en espèce, a été remis au CCAS par la communauté des gens du voyage, le 23 septembre 2025,

-un don de 300€ a été effectué par virement, le 1<sup>er</sup> octobre par la société ASTREA MONTS dans le cadre de l'organisation d'Octobre Rose.

**Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- **D'accepter** les dons de 500€ et 300€ ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à procéder à l'encaissement de ces sommes et à signer tous les documents nécessaires.
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 037-263701633-20251205-202522-DE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Guylène BIGOT

Signé électroniquement par : Guylène BIGOT  
Date de signature : 10/12/2025  
Qualité : Monts - CCAS - VP

Signé électroniquement par : Laurent RICHARD  
Date de signature : 11/12/2025  
Qualité : Monts - CCAS - Président